

# EN SANTÉ!

## Vers un système de santé et de services sociaux + EFFICACE

Volume 1 – Numéro 1

Bonjour,

C'est avec joie que je vous présente **En Santé!**, le premier bulletin d'information commun à tout le personnel sur le projet de loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace (PL15).

Je suis convaincue que l'adoption du PL15 et la création de Santé Québec permettront, dans un avenir rapproché, une meilleure gestion de proximité avec une prise de décisions plus près du terrain, ce qui optimisera l'organisation et la fluidité des soins et services tout comme les expériences usager et employé.

Je tiens également à vous annoncer que j'ai accepté un nouveau défi à titre de secrétaire générale du Conseil exécutif et que c'est monsieur Daniel Paré qui prendra la relève à titre de sous-ministre de la Santé et des Services sociaux. Nous nous sommes assurés que la transition soit douce, agile et respectueuse pour tous et j'ai pleine confiance en lui afin de mener à bien ce beau projet. Son leadership et son expérience du réseau, comme du Ministère, contribueront assurément à la mise en place des moyens pour améliorer l'efficacité du système de santé.

En ce temps de l'année, j'en profite pour souhaiter à chacune et chacun d'entre vous de bonnes vacances. L'automne à venir sera empreint de grands et motivants défis pour améliorer l'expérience employé et donner toujours plus de sens au travail que vous accomplissez tous les jours.

La sous-ministre  
Dominique Savoie

## En bref

Afin de tenir informé le personnel du MSSS et RSSS sur le PL15, une [nouvelle page Web](#) est maintenant disponible. Le personnel y trouvera les grandes lignes du projet de loi, des détails sur Santé Québec et les réponses à ses questionnements sur les conséquences de ce changement. La fréquence de la publication suivra l'évolution des travaux.

## Suivi des travaux

Le 29 mars 2023, M. Christian Dubé, ministre de la Santé, M. Lionel Carmant, ministre responsable des Services sociaux, et M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, ministre déléguée à la Santé et aux Aînés, déposaient et présentaient le [PL15](#). À la suite du dépôt, des consultations particulières et auditions publiques se sont tenues devant la Commission de la santé et des services sociaux composée de députés des différents partis politiques. Lors des consultations, des personnes et des organismes se sont exprimés et ont déposés des [mémoires](#) qui font état de leurs avis et points de vue au regard du projet de loi.

Les consultations particulières et auditions publiques se sont déroulées sur quelques jours, entre le 19 avril et le 23 mai 2023. Ce processus de consultation a permis aux députés de connaître les préoccupations et les

besoins des personnes ou organismes concernés par le projet de loi. Les journaux des débats et les enregistrements de la Commission sont disponibles sur [le site Web de l'Assemblée nationale du Québec](#).

Le 31 mai 2023 a débuté l'étude détaillée du PL15. Elle s'est tenue devant la Commission jusqu'au 8 juin 2023. L'étude détaillée vise à permettre aux membres de la commission d'examiner chaque article du projet de loi et de convenir de certains amendements si nécessaire. Cette étude se poursuivra lors de la reprise des travaux parlementaires.

## Ressources humaines

Des questions sur les responsabilités des gestionnaires ou des employés du MSSS devant être transférés vers Santé Québec reviennent régulièrement. Cela est tout à fait compréhensible. Cependant, tant que le PL15 n'est pas adopté, ces éléments ne peuvent pas être définis de manière précise. Ainsi, toutes les informations suivront dès que nous les connaissons. Les travaux parlementaires reprendront à l'automne 2023. Soyez assurés que vous tenir informés le plus rapidement possible est une priorité. Pour rester à l'affût des plus récentes nouvelles sur le transfert, consultez régulièrement la [page Web](#).

## Des chiffres

Le PL15 est un document colossal qui :

- comporte **1 180** articles;
- tient sur **305** pages;
- remplace la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2);
- modifie **37** autres lois.

## Saviez-vous que...

L'un des objectifs qui sous-tendent le PL15 est d'améliorer la gestion de proximité sur le terrain, et ce, dans toutes les sphères, qu'elles soient médicales ou administratives. On entend, par « gestion de proximité », le fait de rapprocher le gestionnaire de son équipe pour qu'il soit plus présent au quotidien pour une réalisation des activités plus efficaces, pour trouver des solutions rapidement aux problèmes, pour guider, soutenir, écouter et favoriser le développement du personnel tout en s'assurant de son bien-être.

L'idée s'expose en deux pans :

- Nommer plus de gestionnaires pour qu'il y en ait dans toutes les installations;
- Dégager les gestionnaires des tâches purement administratives.

Pour recevoir les prochains bulletins *En Santé!*, il est possible de [s'abonner à l'infolettre](#).